

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 24 avril 2025**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Antoinette CRUCIANI, née à CUTTOLI CORTICCHIATO le 10 décembre 1908 et décédée à AJACCIO le 12 octobre 1988

Et de Monsieur Paul Dominique CRUCIANI, né à CUTTOLI CORTICCHIATO le 05 janvier 1900 et décédé à AJACCIO le 8 février 1986.

**Lieudit Corticchiato :**

- Une maison en mauvais état se composant d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine et une salle de bain, d'un étage comprenant deux chambres, d'un grenier non aménagé : section B n° 265 pour 88ca
- Une maison d'habitation en mauvais état comprenant une pièce et une cave : section B n° 279 pour 17ca

**Lieudit Mela :** une parcelle de terre : section A n° 2446 pour 01ha 62a 14ca

**Lieudit Ferrando :** une parcelle de terre : section AC n° 38 pour 01ha 41a 95ca

**Lieudit Figa Minuta :** une parcelle de terre : section B n° 19 pour 20ca

**Lieudit l'Erta :** quatre parcelles de terre : section B n° 104 section B n° 105 section B n° 106 section B n° 107 pour une contenance totale de 01ha 94a 20ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**